



Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 15 décembre 2025

Approuvé en conseil d'administration du 9 février 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LE MAITRE (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme MULLER (Agir pour Nanterre)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)

Mme LAVAUT (Nanterre engagée)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme QUENTIN (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme DUMONTET (Nanterre, une
ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BRZOWSKI (SGEN CFDT)

M. ETTAI (SGEN-CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)

M. POYER (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de
meilleures conditions d'études,
CONTRE la précarité)

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ELIZAGOYEN (Département des
Hauts-de-Seine)

M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

Mme GUEDES DA COSTA (Avocate au
barreau de Paris)

Mme VARLET (Personne assumant des
fonctions de direction générale au sein
d'une entreprise)

M. PETITFILS (Représentant des
organisations représentatives des
salariés)

M. MIGEVANT (CNRS)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. BENUCCI (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

Mme BONNEFOY (Vice-Présidente
Développement durable et RSE)

Mme BRUGEILLES (Vice-présidente
chargée de la commission de la
recherche)

Mme FOURAULT-CAUET (Vice-
présidente Formation et vie
universitaire)

Mme JELEVA (Vice-présidente
chargée de la commission de la
formation et de la vie universitaire)

Mme MOURATIDOU (Vice-
Présidente Communication)

Mme MONIOLLE (Vice-Présidente
Relations humaines et sociales)

Mme PHILIFERT (Vice-Présidente
Aménagement du campus et
transition écologique)

M. RISCHMANN (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

CHARGÉ.ES DE MISSION

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme FEVRE (Directrice générale des
services)

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la
formation universitaire et de la vie
étudiante)

M. LETOURNEUX (GDGA chargé du
pilotage, des finances et du
numérique)

Mme PANISSET (DGSA chargée de
l'aménagement du campus et de la
transition écologique)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA
chargée des ressources humaines)

AGENCE COMPTABLE

M. BEN SALAH (Fondé de pouvoir de
l'agent comptable)

DAJI

Mme DE BEARN

Mme GORCHON

Mme FOURCAUD

RECTORAT

Mme JARDIN

M. CAZAYUS

DIRECTION ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR
DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

CROUS

Mme CARTEREAU (Responsable administrative UFR STAPS)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

Mme DEMESLAY (Directrice adjointe STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur adjoint UFR SEGMI)

**DIRECTION DES ÉCOLES
DOCTORALES**

DIRECTION CENTRALE

**DIRECTION DES SERVICES
COMMUNS ET GÉNÉRAUX**

Mme BRANDOLINI (Responsable administrative et financière de La Contemporaine)

M. FOURNEL-TOUBOUL
(Responsable administratif financier SCD)

M. PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

=

IRA

**ÉMARGEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES**

Mme MOLERE (Directrice adjointe
IRA Lille – Site Nanterre)

SOMMAIRE

I – FINANCES	7
1) NOTIFICATION SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	7
2) BUDGET INITIAL 2026	7
3) APPROBATION DES MARCHES PUBLICS	14
II – RESSOURCES HUMAINES	15
1) CAMPAGNE D'EMPLOIS 2026	15
2) PROMOTION INTERNE DES MAITRES DE CONFERENCES 2026 : DETERMINATION DES SECTIONS RETENUES	17
III – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT	18
1) ÉLECTIONS	18
IV – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE	18
1) DELIBERATION GENERALE RELATIVE AUX ATTENDUS LOCAUX, CRITERES DE RECRUTEMENT ET CAPACITES D'ACCUEIL POUR L'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE	18
2) DELIBERATION GENERALE RELATIVE AUX ADMISSIONS EN MASTER 1 SUBORDONNEES A L'EXAMEN DU DOSSIER DU CANDIDAT, CRITERES DE RECRUTEMENT ET CAPACITES D'ACCUEIL	22
3) PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC POUR L'ANNEE 2026	25
4) SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ETUDIANTS (CAPE) DU 3 DECEMBRE 2025	26
V – CONVENTIONS	26
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	26
2) CONVENTIONS INTERNATIONALES	27
3) CONVENTIONS DE FORMATION	27
4) AUTRE CONVENTION	27

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 heures 48 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente salue l'arrivée de Mme Rachida BELAYACHI qui a rejoint la DAJI¹ en tant que directrice adjointe.

La Présidente commence par rappeler le contexte d'incertitude budgétaire au niveau national et souligne l'insuffisance du budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le projet de loi de finances qui s'annonce. Ce budget imposerait des mesures nationales non compensées et remettrait en cause la deuxième phase de la réforme des bourses, ce qui est inacceptable au regard de la précarité accrue des étudiants. Elle précise porter la voix de l'Université Paris Nanterre en s'associant aux motions adoptées par d'autres universités, appelant la représentation nationale à augmenter les budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche face à cette situation inédite.

Le budget rectificatif 2025 avait déjà conduit à des choix difficiles, dans l'espoir de retrouver un fonds de roulement positif. Le budget 2026 présente de manière sincère les difficultés auxquelles l'établissement est confronté : mesures nationales non compensées ; augmentation mécanique des dépenses de masse salariale ; baisse des recettes liées à l'apprentissage ; diminution du soutien des collectivités territoriales ; augmentation des coûts d'entretien et de maintenance des bâtiments. Elle rappelle que le relèvement du plafond d'emplois ne s'est pas accompagné du financement afférent et évoque la situation de sous-encadrement et de sous-dotation de l'établissement. La SCSP² consacrée au fonctionnement est autour de 11 millions quand l'établissement dépense environ chaque année 30 millions de façon incompressible. Malgré des aides ponctuelles de l'État, l'établissement a puisé dans ses réserves amenant son fonds de roulement à un niveau négatif. Le budget 2026 présente un déficit fort avec une alerte très forte sur le niveau de trésorerie. Il est important d'acter la situation de l'établissement et de porter la revendication d'une SCSP bien plus conséquente (24 millions supplémentaires sont demandés). Elle insiste sur le fait que l'Université Paris Nanterre à elle seule n'est pas en mesure de faire toutes les coupes ou tous les efforts nécessaires pour retourner à l'équilibre financier.

Elle remercie chaleureusement l'équipe présidentielle, la direction financière et la DRH³ pour tout le travail effectué pour parvenir à présenter les documents budgétaires, qui ont été transmis au rectorat dans un délai réglementaire. Elle salue les équipes du rectorat qui comprennent les difficultés de l'établissement et qui lui apportent leur soutien. Elle rappelle que le rectorat est chargé du contrôle budgétaire et ne possède pas de moyens financiers à allouer. Le conseil d'administration est une étape essentielle de la mobilisation de l'établissement pour défendre l'avenir de l'université, de la recherche publique, de la jeunesse du pays et du modèle français. Elle a alerté personnellement l'ensemble des sénateurs et des députés des Hauts-de-Seine qui se mobilisent pour demander les 24 millions de SCSP supplémentaires. Elle espère un vote le plus massif possible pour ce budget qui exprime les difficultés, mais qui maintient une campagne d'emplois 2026 ainsi que la réforme du RIFSEEP⁴. Ces sommes témoignent d'une volonté politique de l'établissement de continuer à former les 35 000 étudiants chaque année et à produire de la recherche d'excellence.

Mme GAIDOT rappelle que l'UNEF a demandé un point à l'ordre du jour lors du bureau.

La Présidente précise que toute demande évoquée en bureau doit faire l'objet d'une demande écrite. Elle donnera la parole à l'UNEF en fin de séance. Elle insiste sur l'importance du point budgétaire et propose de lui laisser la parole à la fin de l'instance.

Mme GAIDOT estime qu'il est grave d'écarter la mobilisation en cours.

Mme AMANZOU aimerait faire une déclaration succincte.

La Présidente répète que le point sera traité en fin de conseil d'administration.

¹ Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

² Subvention de charge pour service public.

³ Direction des ressources humaines.

⁴ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

I – FINANCES

1) Notification Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Ce point est reporté – la notification définitive n'ayant pas été reçue.

2) Budget initial 2026

M. CAMUS s'associe aux remerciements de la Présidente. Il rappelle que dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre financier (CREF), l'enjeu était de ramener le fonds de roulement à un niveau positif – ce qui n'a pas été possible.

Les mesures réglementaires pèsent lourdement sur la masse salariale et contribuent pour moitié à l'augmentation de ces dépenses. Il évoque le « gel » des postes d'enseignants-chercheurs : 16 postes ont été publiés sur les 54 afin de ralentir l'augmentation structurelle de la masse salariale. En raison du sous-encadrement administratif de l'Université Paris Nanterre, il n'était pas possible de revenir sur les campagnes d'emplois BIATSS⁵ qui ont permis d'améliorer le ratio enseignants-chercheurs/BIATSS et le nombre d'agents BIATSS par étudiant – indicateurs qui restent toutefois en deçà des moyennes nationales. L'enveloppe du RIFSEEP a été sanctuarisée, ce qui est important pour l'attractivité de l'établissement et afin de fidéliser les agents. La masse salariale État (193 567 093 €) augmente de presque 10 millions tandis que la masse salariale dite Université (9 470 338 €) baisse quelque peu et que la masse salariale dite « Heures complémentaires » (8 848 005 €) reste stable. L'établissement arrive quasiment à la limite du plafond d'emplois, sans financement afférent de la masse salariale.

Les principaux ajustements ont eu lieu sur les dépenses de fonctionnement (baisse de 2,5 millions par rapport au budget rectificatif). Il remercie les composantes et les services pour la qualité des échanges et les efforts réalisés. Néanmoins, les marges de manœuvre sont limitées, car 25 millions sont nécessaires pour répondre aux obligations contractuelles et réglementaires.

Les dépenses d'investissement sont stables par rapport au budget rectificatif, mais ont baissé de 10 millions par rapport au compte financier 2024, qui comprenait des financements liés au bâtiment Marguerite Thibert. Il est important de maintenir ces dépenses, car la direction du patrimoine doit fonctionner.

En dépit des ajustements notables, les recettes budgétaires sont en baisse, de près de 8 millions par rapport au budget rectificatif 2025. Cela tient à une augmentation en trompe-l'œil de la SCSP et aux nombreuses mesures non compensées (CAS pensions, protection sociale complémentaire). Les autres financements de l'État sont également en baisse. Il souligne que le soutien des collectivités territoriales est faible. Les ressources propres ont baissé de manière notable, notamment les recettes de l'apprentissage – ce qui est le cas pour l'ensemble de toutes les universités.

Le déficit est très important (-22 millions), ce qui empêche d'avoir une capacité d'auto-financement (-18 millions) et a un impact sur le fonds de roulement (-25 millions). Le point le plus préoccupant est le risque avéré de défaut de paiement, car le niveau de décaissement est plus rapide que le niveau d'encaissement. En prévisionnel, l'établissement serait à un solde négatif de trésorerie de moins 3,1 millions – ce qui est très préoccupant. Le ratio dit « Dizambourg » est à 93 %, ce qui montre le sous-financement de la masse salariale. Sans relèvement de la SCSP, l'université ne sera pas en mesure de mener à bien ses missions.

M. PICHARD ajoute que la commission budgétaire s'est réunie à trois reprises dans le cadre de la préparation de ce budget initial. Différents scénarii visant à limiter ou à réduire l'augmentation des dépenses de personnel ont été présentés, ainsi que des hypothèses portant sur les dépenses de fonctionnement, avant une présentation formelle suivie d'un vote. Les débats, parfois vifs, mais riches, ont permis à chacun d'exprimer ses positions. Ils ont notamment porté sur la possibilité d'approuver un projet de budget faisant apparaître un risque de défaut de paiement à l'horizon décembre 2026. À l'issue de ces échanges, la commission budgétaire a émis un avis défavorable sur le projet de budget initial (4 voix contre, 1 abstention, 2 voix pour).

Mme JARDIN remercie les équipes de l'université pour la qualité des échanges et le caractère constructif des discussions dans un contexte particulièrement incertain. Elle souligne que la situation financière de l'établissement demeure dégradée, malgré les efforts engagés pour contenir les charges et ajuster les priorités. Il apparaît nécessaire que l'université poursuive la fiabilisation de ses données et se dote de projections

⁵ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

financières robustes afin d'identifier les marges de manœuvre nécessaires au retour à l'équilibre financier et d'en fixer les conditions. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, l'université devra présenter, dans un délai de quatre mois suivant le vote du budget initial, un plan de retour à l'équilibre financier ainsi qu'un budget rectificatif. Ce plan devra présenter les mesures correctrices nécessaires à l'amélioration de la trajectoire financière. Une attention particulière sera portée aux données issues du compte financier 2025.

La Présidente confirme que l'établissement devra soumettre ce PREF et le budget rectificatif avant le 15 avril 2026 au plus tard.

En réponse à Madame la Présidente, qui a comparé la situation déficitaire de l'Université Paris Nanterre à celle de Lille, M. SERIO estime important de porter une lecture différente de celle qui a été exposée. Il rappelle que le budget de l'Université de Lille a été refusé par le recteur, avec un déficit de 44 millions sur un budget total de 745 millions, soit 5,9 % de déficit – contre 8,5 % pour l'Université Paris Nanterre. La trajectoire financière actuelle est le résultat de choix politiques, dont le point de bascule lui semble se situer autour de l'année 2023. Il s'interroge sur l'augmentation de la masse salariale : parmi les 175 postes aujourd'hui à la charge de l'université, il souhaiterait connaître la part de fonctionnaires, estimant qu'un fonctionnaire d'État ne devrait pas être rémunéré sur des recettes propres. Il alerte sur un risque d'emballement et de spirale financière difficilement réversible. Il rappelle que la commission budgétaire a, à deux reprises, émis un avis défavorable sur le budget, et juge légitime, en tant qu'administrateur, de poser ces questions.

Il estime que la tutelle est avant tout attentive à la sincérité : reconnaître que la trajectoire n'a pas été la bonne peut constituer un discours susceptible d'être porté collectivement, notamment pour obtenir un soutien plus large de la communauté universitaire. Il ajoute qu'il n'existait pas deux visions opposées sur cette trajectoire, mais des inquiétudes exprimées et conclut sur le fait que parfois les paris sont perdus.

La Présidente insiste sur le fait que les discussions avec les tutelles ont lieu en toute sincérité sur des données partagées. Les postes financés sur MSU⁶ sont, en principe, des postes de contractuels, recrutés pour des missions liées à des projets et financés sur ressources propres de l'établissement. Par le passé, il existait toutefois une confusion entre les supports de postes inscrits sur MSU et des fonctions qui relevaient en réalité d'activités pérennes de l'établissement. Ces supports ont fait l'objet de transfert dans un souci de cohérence : cette année 7 demandes (sur 22) ont été arbitrées favorablement.

M. RENAUT confirme qu'un travail est mené depuis trois ans afin de clarifier les périmètres MSU/MSE⁷. Il précise qu'il y a également des contractuels sur des missions pérennes financées sur la MSE. Il insiste sur le fait que ce ne sont pas les postes MSU qui sont la cause du déficit budgétaire, mais le poids structurel de la masse salariale.

M. SERIO comprend que l'établissement a recruté, que cela a un coût et qu'il est désormais temps de se mobiliser de se mobiliser pour que l'État reconnaisse la direction prise. Il pointe le ratio Dizambourg et l'emballement déficitaire qui va s'accroître. Il déplore que ce ne soit pas dit.

M. RENAUT reconnaît que le ratio Dizambourg est élevé ; il reflète en effet la stratégie de l'établissement pour renforcer l'encadrement administratif, en particulier BIATSS, ce qui était absolument nécessaire. Il rappelle que les campagnes d'emplois ont été votées par le CA et que la campagne de cette année ne prolonge pas cette trajectoire, en gelant certains emplois d'enseignants-chercheurs.

M. CAMUS précise que la MSU est en principe autofinancée et n'est pas la cause du déficit. Il souligne que si l'établissement avait fait le choix du gel depuis 2021, la situation aurait été extrêmement dégradée, car les effectifs n'ont pas bougé. Il ajoute que le ratio Dizambourg comporte deux dénominateurs : les charges et les produits encaissables, qui ont baissé de 10 millions cette année. Les mesures LPR⁸ sont sous-financées par la SCSP.

M. SERIO aimerait savoir comment évoluent ces 175 postes sur ressources propres. Il répète qu'une trajectoire existe et que le nombre de personnels a augmenté sans les financements afférents. Il entend l'argument selon lequel il n'y aurait pas d'emballement, la campagne d'emplois étant réduite, mais il s'interroge sur le risque que la présidence se trompe dans cette appréciation.

⁶ Masse salariale université.

⁷ Masse salariale État.

⁸ Loi de programmation de la recherche.

La Présidente souligne qu'il ne s'agit pas de paris, mais de scénarii fondés sur des données et des projections, et sur les besoins de l'établissement, tels que remontés par les composantes et services. Elle n'a de cesse d'évoquer auprès des tutelles le besoin de financement supplémentaire. L'Université Paris Nanterre paie les conséquences du sous-calibrage au moment du RCE⁹.

M. CAMUS ajoute qu'il y a 125 postes MSU sur le plafond de 175.

M. BARRY indique que la FSU ne peut pas approuver ce budget, qui découle des CREF déjà dénoncées. Il déplore le gel de postes d'enseignants-chercheurs, le renoncement à une campagne d'emplois BIATSS volontariste, alors même que le sous-encadrement administratif est reconnu, et la réduction des ressources nécessaires à la réhabilitation du patrimoine immobilier vieillissant. Il déplore que le budget ait été élaboré sans mobiliser la communauté universitaire et sans tenir compte de certaines propositions, par exemple sur le marché de la sécurité. Il regrette que le niveau des économies réellement attendues pour 2026 ne soit pas précisé et s'interroge sur l'existence d'éventuels objectifs chiffrés imposés par la tutelle. Concernant les enseignants-chercheurs, il demande si les postes qui pourraient être gelés en 2027 s'ajoutent aux gels prévus pour 2026 ou s'ils sont cumulatifs. Il revient sur le projet de la ZAC¹⁰ Seine-Arche, évoquant la cession de terrains à des prix qu'il juge faibles, dont 7 650 m² destinés à l'enseignement privé. Il interpelle les représentants des collectivités territoriales présents, affirmant ne pas comprendre ces choix. Enfin, il s'interroge sur la baisse des investissements et souhaite savoir si, en 2026, certaines opérations seront remises en cause et quelles rénovations pourront effectivement être réalisées.

La Présidente rappelle que le budget et les marchés publics obéissent à des calendriers différents. Elle note que la seule suggestion pour présenter un budget 2026 est la réduction du budget alloué à la sécurité.

M. BARRY trouve méprisante cette interprétation. De nombreuses propositions ont été émises en commission budgétaire, la sécurité ou la ZAC ne sont que des exemples parmi d'autres.

La Présidente, avant de donner la parole à Mme PHILIPPERT sur les questions de la ZAC, rappelle que l'Université Paris Nanterre est affectataire d'un foncier État qui ne lui appartient pas. Les oppositions sont naturelles et légitimes face à un budget qui comprend des efforts considérables de réduction des dépenses.

M. BARRY rappelle que la FSU n'a jamais été dans une posture d'opposition, mais de proposition.

Mme DEMOULIN souhaiterait qu'il soit possible d'échanger de manière respectueuse, sans rires, tons ou attitudes corporelles méprisantes. Il lui semble que cette attitude n'a jamais été la leur, malgré les désaccords.

La Présidente se désole de cette interprétation qui n'était pas son intention. Les marchés publics ont un calendrier contraignant. Il importe de les étudier, raison pour laquelle le marché sécurité a été prolongé pour avoir ce temps d'échange.

M. PICHARD confirme qu'en commission budgétaire, la baisse de la charge du marché de sécurité a été évoquée. Il a été répondu que, le marché étant en cours, il n'était pas possible de le budgéter à moins que les obligations contractuelles. Sur le fond, il pense qu'il serait opportun de faire des économies sur ce marché et sur d'autres.

M. BARRY s'interroge sur ce qui est budgété à partir du juillet 2026 – date de la fin du marché en cours.

M. RENAUT reconnaît qu'il est nécessaire d'agir sur ce poste de dépense qui est très élevé, mais cela implique d'élaborer un cahier des charges. Ce marché sera discuté en conseil d'administration après présentation en commission des marchés.

M. CAMUS ajoute qu'il faut avoir les crédits suffisants pour répondre aux obligations contractuelles. Il est nécessaire de recenser les besoins et les marges de manœuvre par rapport aux contraintes réglementaires – cela fera l'objet de discussion.

La Présidente comprend que ce marché très lourd interroge.

M. BARRY demande ce qui est prioritaire entre les missions primaires de l'enseignement supérieur et les contraintes sécuritaires. Il estime qu'il faudrait interroger la communauté à ce sujet.

⁹ Responsabilités et Compétences Élargies.

¹⁰ Zone d'aménagement concerté.

La Présidente rappelle que la sécurité des biens et des personnes relève d'une responsabilité réglementaire, qui est élémentaire pour remplir les missions de formation et de recherche.

Mme PHILIFERT explique qu'en 2023, le CA a approuvé un plan d'aménagement de la ZAC défendant la construction de logements étudiants, une résidence mixte et le réaménagement de l'ensemble des espaces publics. Elle rappelle que l'établissement est affectataire des terrains et qu'il y a eu un débat difficile avec l'État qui les a évalués. L'université n'a pas la main sur ce qui est fait sur les terrains de la ville.

M. BARRY insiste sur le fait que les prix fixés étaient en dessous des prix du marché et se tourne vers le département et la ville afin de savoir pourquoi des solutions n'ont pas été trouvées pour que l'université sorte gagnante, surtout dans un cadre où l'établissement a financé tout seul le bâtiment Marguerite Thibert.

Mme PHILIFERT répète que l'État a évalué les terrains et que l'établissement s'est battu pour avoir une restitution financière sur le foncier non constructible.

Concernant le bâtiment Marguerite Thibert, elle rappelle que le département a demandé aux formations de quitter le PULV¹¹. La solution retenue a été la construction d'un bâtiment modulaire pour 8 millions d'euros, permettant un relogement rapide et acceptable par tous. Grâce à la dotation de l'IRA¹² (390 000 € par an), l'amortissement peut se faire sur 10 ans. Il s'agissait d'une réponse pragmatique à une situation urgente et non d'une position politique de fond.

M. CAMUS insiste sur le fait que ce délai d'amortissement est faible. Il précise que l'enveloppe des investissements est restée stable : le budget de la direction du patrimoine a été valorisé au détriment de la DRI¹³ et COMETE¹⁴.

M. GAUTHIEROT confirme que la ZAC est problématique, car déficitaire. Il importe de repenser les choses dans l'avenir.

M. BARRY repose sa question sur le gel des postes et s'interroge sur la baisse de la MSU.

M. RENAUT explique que des perspectives de gels cumulatifs sont envisagées. Il faudra travailler ces hypothèses dans le cadre d'un PREF. La baisse de la MSU tient compte des extensions en année pleine qui couvrent plusieurs périodes sur l'année pour les BIATSS.

Mme AMANZOU donne lecture du procès-verbal datant du 16 décembre 2024 où la Présidente affirmait que voter le budget fondé sur les besoins de l'université était un argument politique dans les négociations avec la tutelle et un signal d'alerte : elle pointe l'échec de cette stratégie. Elle met en parallèle ce budget d'austérité (gel des embauches, coupe dans le fonctionnement et dans l'investissement) et les 17 millions d'euros consacrés à la sécurité en quatre ans – augmentation qui a pour but assumé de « répondre aux mobilisations étudiantes ». Elle estime que la présidence applique avec zèle la politique du gouvernement, qui organise volontairement l'austérité dans les universités. Elle l'interroge sur la suite : gel total des embauches ; suppression de milliers de places ; augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ; participation à la discussion nationale sur l'augmentation des frais d'inscription. L'UNEF invite à voter contre ce budget qui s'attaque aux conditions de travail et d'étude et appelle à la construction d'une mobilisation nationale.

La Présidente rappelle que le budget est contraint par une situation nationale, qui s'est dégradée par rapport à l'année précédente. Elle aimerait proposer une copie qui réponde aux besoins, mais pour fonctionner, l'établissement a besoin d'un budget qui soit exécutoire.

Mme LAVAUULT dénonce l'aggravation de la situation d'austérité et estime que la réponse appropriée est un vote négatif afin de peser dans le rapport de force. Accepter localement une politique nationale de restriction revient à cautionner une politique de casse du service public. Elle insiste sur le fait que sans dotation à la hauteur des besoins réels, l'université ne pourra pas fonctionner. Elle estime que le plan de retour à l'équilibre est un déficit organisé et se refuse à y consentir. Elle remercie les élus de la mairie de Nanterre pour leur motion en faveur du financement de l'Université Paris Nanterre et interpelle les représentants des collectivités

¹¹ Pôle universitaire Léonard de Vinci.

¹² Institut régional d'administration.

¹³ Direction des Ressources Informatiques.

¹⁴ Centre Optimisé de MEdiatISATION et de Technologies Éducatives.

territoriales sur l'insuffisance des financements. Dans le contexte d'austérité budgétaire, d'intensification de l'économie de guerre, de montée du fascisme et des impérialismes destructeurs, elle rappelle que la formation reste la meilleure arme pour défendre la démocratie.

M. BONZON abonde dans le même sens, rappelant que la présidence applique à la lettre les politiques gouvernementales marquées par l'« autonomie », les coupes budgétaires et la mise sous contrôle des universités, comme le montre la volonté de les faire passer à 100 % sous le régime des COMP¹⁵. La volonté est de fermer les portes de l'université aux classes populaires, aux étudiants précaires et aux étrangers. Localement, le LMD¹⁶ 5 et la suppression de filières illustrent cette politique d'austérité, accompagnée d'une répression contre les mobilisations étudiantes. Il dénonce également les partenariats avec l'industrie de l'armement et avec des entreprises qui collaborent dans la colonisation en Palestine. Il rappelle que la présidence a refusé de soumettre au vote une motion sur ces sujets. Le Poing Levé affirme sa détermination à continuer la lutte contre la destruction de l'université.

M. VALLET aimerait savoir pourquoi il faut voter le budget plutôt que l'inverse.

La Présidente se tourne vers le rectorat pour expliquer les conséquences de ce vote.

Mme JARDIN précise qu'en cas de vote favorable, le budget devient exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2026 et la campagne d'emplois pourra être votée. En cas de vote défavorable, l'université devra présenter à la rectrice déléguée une liste des recettes et des dépenses essentielles (paiement des personnels, sécurité des biens et des personnes, obligations réglementaires), que celle-ci pourra autoriser ou non.

La Présidente ajoute que ce budget est soumis à l'approbation du rectorat.

Mme AMANZOU rappelle que l'année précédente le budget n'avait pas été validé par le rectorat.

Mme JARDIN explique que lorsque le budget ne respecte pas les trois critères du décret – ce qui est le cas – soit un PREF est déclenché en séance soit le budget est soumis à l'approbation, ce qui n'est pas le choix fait ici.

Mme AMANZOU insiste sur le fait qu'un vote favorable n'assure pas un budget exécutoire si le rectorat ne l'approuve pas.

Mme BELLINI explique qu'il a été dit en commission budgétaire que le budget présenté reniait les principes de gestion publique du fait du non-respect des indicateurs. Elle estime qu'il faudrait plus de précision sur les coûts nécessaires pour assurer les missions de service public – production, diffusion et conservation du savoir –, notamment en les associant aux fonctionnalités. Elle aurait souhaité un retour sur les différentes mesures entreprises pour développer les recettes, afin de rassurer la communauté universitaire.

La Présidente lui assure que l'établissement poursuit sa politique dynamique de renforcement des ressources, telles que la recherche de partenariats ou le dépôt de projet de recherche.

M. CAMUS ajoute qu'un travail est en cours sur une présentation fonctionnelle du budget.

M. ETTAI, au nom de la CFDT, rappelle la responsabilité de l'État et condamne les mesures nationales non compensées, notamment le glissement vieillesse-technicité. Il alerte sur les impacts immédiats de la situation budgétaire sur les conditions de travail et d'étude, tout en saluant l'engagement de l'établissement à déployer le RIFSEEP et à maintenir une campagne d'emplois BIATSS, considérée comme un investissement pour l'attractivité de l'université. La CFDT ne souhaite pas ajouter de l'instabilité à un contexte déjà fragile et ne se réjouit pas de la perspective d'une mise sous tutelle rectorale. Il se dit solidaire pour affronter collectivement la situation et appelle, en conséquence, à voter en faveur de ce budget.

Mme GAIDOT ne voit aucune différence entre l'action de la présidence et celle du gouvernement, qui dégrade les conditions de travail et d'étude. Elle estime que la Présidente renforce ses liens avec le rectorat et le ministère pour préparer sa carrière. Elle constate qu'il n'y a pas d'engagement à propos de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Revenant sur la situation des « sans fac », elle juge insultant

¹⁵ Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

¹⁶ Licence master doctorat.

de proposer des DU¹⁷ FLE¹⁸ à des étudiants ayant effectué leur licence dans l'établissement. Leur inscription n'aurait aucun impact budgétaire, mais enverrait un signal politique fort. Elle conteste l'argument selon lequel l'adoption du budget permettrait d'établir un rapport de force.

La Présidente l'invite à conclure son intervention.

Mme GAIDOT poursuit en soulignant que la situation nationale est appelée à s'aggraver, avec des conséquences directes pour les étudiants, et non pour la présidence.

La Présidente note les attaques personnelles.

Mme AMANZOU demande une réponse sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

M. BARRY réitère sa question concernant le montant des économies demandées par la tutelle.

M. CAMUS répond que la tutelle a demandé des efforts sans évaluation préalable d'un montant.

La Présidente voit les mains levées, mais propose de passer au vote au vu de l'heure avancée.

Mme AMANZOU prend la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

La Présidente prévient qu'il faudra suspendre la séance si les tours de parole ne sont pas respectés.

Mme AMANZOU demande une réponse sur la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers.

La Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Quentin à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Le Maître à M. Renaut ;
- De Mme Varlet à M. Renaut ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Muller à Mme Bellini ;
- De Mme Demoulin à M. Barry ;
- De M. Mathiot à M. Pichard.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le budget initial 2026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 2 ; Contre : 12

La Présidence remercie les élus. Une proposition de motion sur la question financière demandant un abondement de la SCSP à hauteur de 24 millions supplémentaires sera discutée à la reprise du conseil d'administration, prévue à 14 heures.

La séance est suspendue à 12 h 53 et reprend à 14 h 15.

La Présidence a appris qu'une voiture de police aurait traversé le campus. Elle précise que ce n'est pas à sa demande.

Mme AMANZOU signale que la voiture n'a pas uniquement traversé le campus, mais s'est arrêtée devant le rassemblement – nouvelle preuve que la réquisition des forces de l'ordre a ouvert un précédent. Elle déplore

¹⁷ Diplôme d'université.

¹⁸ Français langue étrangère.

l'absence de communiqué dénonçant cette présence policière sans autorisation, qui pourrait montrer que cela ne dérange pas la présidence.

La Présidente répète qu'elle va continuer de se renseigner sur cette voiture. Elle propose d'examiner la motion mise en ligne avant la pause dont elle donne lecture :

« Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, réuni le 15 décembre 2025, s'alarme d'une situation financière qui se dégrade structurellement. Il déplore en particulier le niveau très insuffisant de la subvention pour charge de service public (SCSP) allouée à l'établissement. En l'état, la SCSP annoncée pour 2026 ne permet pas à l'établissement d'assumer ses missions de service public jusqu'à la fin de l'année 2026.

Dans la suite des multiples alertes portées par la présidence de l'Université, le conseil d'administration demande instamment au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'accorder à l'Université Paris Nanterre les moyens nécessaires à la poursuite de ses activités. Il rappelle que le relèvement du plafond d'emplois de 113 ETPT¹⁹ qui a été obtenu ne s'est pas assorti de la masse salariale correspondante, entraînant mécaniquement une dégradation des indicateurs. Dans l'immédiat, il demande, a minima, un apport supplémentaire de SCSP sociée de 24 millions d'euros (12 millions en masse salariale et 12 millions en crédits de fonctionnement), afin de préserver l'Université Paris Nanterre d'un décrochage inéluctable de sa trajectoire financière, et de lui permettre d'élaborer un projet réaliste de retour à l'équilibre financier.

Le conseil d'administration souligne par ailleurs la nécessité d'un soutien significatif à la maintenance et à la rénovation de l'important parc immobilier de l'Université, notamment afin d'éviter toute dégradation des matériaux susceptible d'entraîner un risque pour la santé des personnels et des étudiants. Le conseil d'administration s'associe enfin à l'ensemble des motions et alertes des autres établissements pour déplorer que le Projet de loi de finances (PLF) 2026, tel qu'il actuellement discuté au Parlement, acte l'absence de compensations de mesures nationales et l'impossibilité de mener à bien la réforme des bourses pour les étudiants. Il est impératif que l'État garantisse un plan de financement à la hauteur des missions de service public dévolues aux universités. »

Elle estime indispensable d'assortir le vote du budget d'une motion claire du conseil d'administration demandant une SCSP plus élevée.

Mme BELLINI aimerait savoir de quand date le relèvement du plafond d'emplois.

La Présidente répond qu'il date de fin 2023.

Pour Mme GAIDOT, cette motion vise uniquement à préserver la communication de la présidente après l'adoption d'un budget de casse de l'université. L'UNEF annonce qu'elle s'abstiendra.

M. BONZON note que cette motion est proposée en pleine séance, ce qui illustre selon lui une démocratie à deux vitesses – la motion déposée par le Poing Levé dans les délais n'ayant ni été soumise au vote ni mise en discussion. Il estime par ailleurs que cette motion est très en deçà des enjeux, se limitant à réclamer des « miettes ». Il regrette le manque d'opposition publique contre la sélection et Parcoursup ainsi que l'absence de réponse concernant une éventuelle augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

Mme LAVAUT souscrit aux propos précédents concernant les délais de dépôt des motions. Elle s'interroge sur les actions que le rectorat pourrait engager pour soutenir cette demande et sur les chances réelles d'aboutissement de cette motion.

Mme JARDIN ne peut s'engager – le rectorat n'étant pas allocataire de moyens. Toutes les alertes faites par la présidence ont été remontées et appuyées par la rectrice déléguée.

Mme LAVAUT aimerait savoir pourquoi cette démarche serait susceptible d'aboutir aujourd'hui alors qu'elle n'a pas produit d'effets lors des tentatives précédentes.

Mme JARDIN répète que la décision finale appartient au ministère et que le rectorat a toujours appuyé les demandes de soutien.

La Présidente confirme le soutien des équipes du rectorat. La motion, qu'elle souhaite la plus unanime possible, vise à exprimer la position collective du conseil d'administration – et non à relayer une demande de

¹⁹ Équivalent Temps Plein annuel Travaillé.

la présidence – face au risque avéré de défaut de paiement. Elle met en lumière les limites du modèle économique actuel de financement des universités et croit que l'État prendra les moyens nécessaires pour préserver l'avenir des universités publiques.

M. BONZON réitère sa question concernant les frais d'inscription des étudiants étrangers.

La Présidente précise que le souhait de l'établissement, à ce jour, est de ne pas appliquer de droit différencié aux étudiants extra-communautaires.

M. BARRY propose de solliciter davantage le concours financier des collectivités territoriales.

La Présidente rappelle que les demandes auprès des collectivités territoriales sont portées par ailleurs. Cette motion est centrée sur la SCSP.

Pour M. PICHARD, il semble important d'avoir un message exclusivement adressé à la tutelle, qui doit assurer le financement des universités.

M. BARRY s'interroge sur l'opportunité de saisir ce moment pour alerter les tutelles sur les risques liés à la mise en place des COMP, qui pourrait accentuer la précarité des universités.

La Présidente répond que le déploiement des COMP obéit à des temporalités différentes. Elle attend des retours d'expérience afin d'évaluer les suites à donner. Par ailleurs, France Universités travaille à l'élaboration d'un nouveau modèle économique pour les universités, auquel l'établissement contribue. Elle estime qu'il convient de s'en tenir à la demande d'une hausse de la SCSP.

Elle donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote sur cette motion :

- De M. Gauthierot à M. Camus ;
- De M. Migeant à M. Camus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la motion.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 20 ; Abstentions : 10 ; Contre : 1

3) Approbation des marchés publics

- **Marché 2025-005 passé en procédure formalisée (AOO) ayant pour objet la fourniture de matériels, d'outillage pour l'ensemble des ateliers de la direction du patrimoine de l'Université Paris Nanterre.**

M. LETOURNEUX précise qu'il s'agit d'un renouvellement de marché avec six lots, dans un accord-cadre mono-attributaire passé avec un montant maximum pour chaque lot. Quatre critères ont été retenus : qualité technique (20 %) ; prix (60 %) ; délai d'approvisionnement (15 %) ; performance environnementale et sociétale (5 %). Le quatrième lot est infructueux. Il ajoute que ces marchés permettent des gains, excepté pour sur les lots « Serrurerie, Quincaillerie et Outillage » et « Équipements de Protection Individuelle.

- **Marché 2025-024 passé en procédure formalisée (AOO) ayant pour objet l'acquisition de matériels pédagogiques pour le département MT2E**

M. LETOURNEUX explique qu'il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire. Les critères retenus sont les suivants : qualité de l'offre (45 %) ; prix (40 %) ; environnement (15 %). Il précise que peu d'offres ont été reçues.

Mme BELLINI aimerait connaître le nombre d'étudiants concernés par cet achat.

M. LETOURNEUX s'engage à communiquer cette information.

Mme BELLINI rappelle que la possibilité avait été évoquée d'ouvrir l'utilisation de ces matériels pédagogiques aux lycéens.

PV de la séance du conseil d'administration du 15 décembre 2025
Approuvé en conseil d'administration du 9 février 2026

M. LETOURNEUX confirme qu'il s'agit d'une perspective.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote sur ces deux marchés.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les marchés 2025-005 et 2025-024.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22 ; Abstentions : 8 ; Contre : 0

II – RESSOURCES HUMAINES

1) Campagne d'emplois 2026

La Présidente rappelle que les campagnes d'emplois ont une incidence financière forte et sont nécessaires pour que l'établissement puisse accomplir ses missions de service public. Cette année, un certain nombre de supports ne sont pas publiés dans un effort de limiter l'augmentation de la masse salariale. Elle salue le travail réalisé par la DRH et la directrice générale des services.

Mme FEVRE présente le volet BIATSS. L'année précédente, 172 demandes ont été arbitrées favorablement sur 199, dont 142 se sont accompagnées d'une demande d'ouverture de concours (112), de promotion par détachement BOE²⁰ ou de recrutement direct pour les catégories C et d'une demande de mobilité. Elle rappelle que le souhait est de sécuriser les missions de support et de soutien au service de la formation et de la recherche, d'assurer une forme de continuité dans les réflexions organisationnelles et de rester un employeur vis-à-vis de l'extérieur. Les principes directeurs sont la poursuite de la réduction de la précarité et la fidélisation des agents ; le renforcement du pilotage de l'établissement ; la clarification de la gestion de pilotage des financements (passage MSU vers MSE). Lors des campagnes d'emplois, il est possible d'intervenir sur la structure d'emploi et/ou sur l'agent qui occupe les fonctions.

Cette année, sur les 181 demandes, 149 ont été arbitrées favorablement, dont 122 se sont accompagnées d'une demande d'ouverture de concours, de promotion par détachement BOE, de recrutement direct pour les catégories C et de demandes de mobilité. À ces 122 demandes, s'ajoutent 12 ouvertures supplémentaires pour des requalifications et des créations de support MSE. 61 ouvertures effectives de concours sont proposées. 24 concours sont profilés, c'est-à-dire avec un agent identifié –, principalement en catégorie A et dans les filières ITRF²¹ et bibliothèque. Les concours mutualisés (37) le seront principalement en catégorie B et en filière ITRF.

Mme BELLINI s'interroge sur les règles de décision concernant le passage MSU vers MSE.

Mme FEVRE répond que ce passage vise à reconnaître que la fonction est pérenne. 22 demandes ont été formulées, dont 7 arbitrées favorablement.

Mme BELLINI comprend que des contractuels ont été recrutés sur des missions jugées importantes.

Mme FEVRE rappelle qu'une mission exercée par un contractuel est tout aussi importante que celle effectuée par un titulaire.

Mme SANCHEZ-MONDESIR ajoute que les passages de postes vers la MSE résultent notamment de la réussite à un concours. Le basculement sur un support MSE est une condition nécessaire à l'ouverture du concours.

Mme BELLINI demande si l'établissement est toujours en augmentation d'effectifs sur la MSE.

Mme SANCHEZ-MONDESIR répond qu'il existe un plafond d'emplois État : tant qu'une marge subsiste sous ce plafond, ce type de bascule reste possible.

²⁰ Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

²¹ Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation.

M. CAMUS ajoute que certaines bascules résultaient de régularisation : des emplois initialement gagés sur MSU alors qu'ils correspondaient en réalité à des fonctions pérennes.

Mme AMANZOU souhaiterait que soit mis en ligne ce document de présentation.

La Présidente en prend note.

M. PICHARD s'interroge sur les 7 postes de catégories C ouverts au recrutement.

Mme SANCHEZ-MONDESIR précise qu'il s'agit de personnels contractuels qui ne peuvent pas passer des concours de catégories B, souvent sur des métiers de la DALOE²² et de la DSSI²³.

M. PICHARD comprend qu'il s'agit de stabiliser les gens qui sont là.

Mme SANCHEZ-MONDESIR le confirme.

M. BARRY estime que les éléments transmis ne permettent pas d'apprécier pleinement l'ampleur des gels de postes. Il souligne que malgré des campagnes d'emplois ambitieuses, la proportion de contractuels n'a cessé d'augmenter (de 30 à 39 %). Ce taux arriverait à 40 % au regard du taux d'exécution des précédentes campagnes d'emplois, ce qui contribuera à accroître la précarité des personnels, à dégrader les conditions de travail et à porter atteinte à la qualité du service public. Pour cette raison, la FSU votera contre.

La Présidente précise qu'il n'y a pas de gel de postes du côté des BIATSS. Le nombre plus limité d'ouvertures de concours s'explique à la fois par un plus faible nombre de candidats au niveau national et par une diminution des postes vacants dans l'établissement. En effet, il faut une marge pour pouvoir conserver les personnes en poste et accueillir les lauréats de concours – équilibre difficile à maintenir. La proposition faite prend en compte ces données.

M. RENAUT présente le volet enseignants/enseignants-chercheurs de la campagne d'emplois. Depuis 2020, 226 publications et 23 créations (8 PU²⁴ et 15 MCF²⁵) ont été votées. Malgré les publications et les créations, le potentiel enseignant net est resté identique. Sans création ni publication lors des précédentes campagnes, l'établissement aurait été contraint de recruter par d'autres moyens. Le nombre de PR a augmenté, notamment du fait des repyramidages.

Pour la campagne d'emplois 2026, aucune création nette de postes n'était possible. Certains postes vacants au 1^{er} septembre 2026 ne seront pas publiés, sauf exception, et certains postes déjà différés l'année précédente le resteront. 54 postes étaient théoriquement publiables, c'est-à-dire, vacants au 1^{er} septembre 2026. Au total, 16 arbitrages favorables ont été rendus. Il détaille les indicateurs utilisés pour rendre les arbitrages : heures consommées ; taux d'encadrement doctoral ; potentiel enseignant ; taux de couverture titulaire ; nombre de publications ou créations obtenues les années précédentes ; rareté des postes dans certaines sections ; pyramide des âges ; difficulté de recrutement des vacataires ou ATER²⁶ dans certaines disciplines ; équilibre des effectifs ; ratio MCF/PR ; offre de formation LMD 5.

Il ajoute que les demandes de republication de PAST²⁷-MAST ont été généralement acceptées ; deux supports de PRAG-PRCE²⁸ sont publiés pour la campagne VEGA 2. Il ajoute que des redéploiements d'ATER établissement dévolus à SEGMI²⁹ sont à l'étude et que l'établissement incite les composantes à la prudence sur le rétablissement des contrats PAST, en attendant que l'offre de formation soit finalisée.

Il conclut sur le fait que pour atteindre le ratio dit « Dizambourg », il faudrait geler l'équivalent de 50 postes de PU et 120 MCF, ce qu'il n'est pas possible de faire sans menacer l'équilibre de l'établissement. La campagne d'emplois est extrêmement difficile avec beaucoup de différés de publication et un impact financier qui n'aura des effets qu'en 2027. Il espère que l'établissement pourra publier davantage à partir de 2029.

²² Direction des Affaires Logistique et Optimisation des Environnements au travail

²³ Direction de la sûreté et de la sécurité incendie.

²⁴ Professeur d'université.

²⁵ Maître de conférences.

²⁶ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

²⁷ Enseignants-chercheurs associés et invités.

²⁸ Personnels enseignants du second degré affectés dans le supérieur.

²⁹ Sciences Économiques Gestion Mathématiques Informatique.

La Présidente insiste sur le fait que ces prévisions sont à ressources identiques.

Mme BELLINI s'interroge sur le poste potentiellement vacant de la section 71 qui ne sera pas gelé.

M. RENAUT confirme qu'il serait possible de geler ce poste, mais étant le seul de la section, il est important de le maintenir pour ne pas compromettre l'équilibre du service.

Mme BELLINI aimerait savoir sur quoi se basent les prévisions sur les publications.

M. RENAUT répond qu'elles se basent sur la campagne nationale – qui sera certainement plus limitée que les années précédentes – et sur la pyramide des âges qui permet d'anticiper les mouvements de départ à la retraite, malgré la possibilité de demander le surnuméraire.

Mme BELLINI demande sur quoi sont basés les chiffres en 2027 évoqués ce matin.

M. RENAUT répond qu'il s'agit de l'impact en extension année pleine de la campagne d'emplois 2026, qui a un effet entre septembre et décembre 2026.

La Présidente explique que cela tient au décalage entre la campagne d'emplois qui commence en septembre et l'année budgétaire.

Mme LAVAULT ne comprend pas la diminution du nombre de postes ouverts pour les BIATSS alors que le taux d'encadrement reste insuffisant. Elle évoque également l'augmentation du nombre de contractuels.

La Présidente précise que le taux d'encadrement BIATSS a progressé, passant de 2,7 personnels à 3,1 pour 100 étudiants, mais reste inférieur à la moyenne nationale de 4,6. L'absence de création de supports – consigne nationale – empêche de réduire davantage le sous-encadrement. Lorsqu'un collègue part, il faut arbitrer entre attendre le recrutement d'un titulaire, ce qui fait reporter le travail sur les agents restants, ou répondre à l'urgence par le recrutement d'un contractuel. Les années précédentes, le sous-encadrement était tel qu'il n'était pas possible de différer les recrutements malgré la volonté de renforcer l'emploi titulaire. Elle ajoute que le CSA s'est prononcé sur cette campagne d'emplois avec 6 voix contre ; 1 abstention et 3 voix pour.

Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote sur la campagne d'emplois :

- De M. Poyer à Mme Brzozowski.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la campagne d'emplois 2026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 19 ; Abstentions : 2 ; Contre : 11

2) Promotion interne des maîtres de conférences 2026 : détermination des sections retenues

La Présidente précise qu'il s'agit d'identifier, par section CNU³⁰, les possibilités de promotions internes s'il existe un reliquat national et à condition qu'une SCSP correspondante soit attribuée.

M. RENAUT ajoute que les critères sont restés identiques : proportion de MCF dans la section concernée et nombre de candidatures potentielles.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS pensait que la campagne se terminait cette année.

M. RENAUT répond qu'en raison des services votés l'année dernière, certains établissements n'avaient pas voté de sections ouvertes au repyramidage, ce qui peut expliquer l'existence d'un reliquat. Il précise qu'il est possible que l'Université Paris Nanterre n'ait aucune proposition de repyramidage.

Mme LE MAITRE se demande si d'autres critères ont été pris en compte, tels que l'ancienneté par exemple.

³⁰ Centre national des universités.

M. RENAUT confirme que d'autres paramètres sont pris en considération, par exemple la parité dans le vivier ou l'équilibre entre disciplines.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Lavault à Mme Demoulin.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la promotion interne des maîtres de conférences 2026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 23 ; Abstentions : 9 ; Contre : 0

III – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Élections

- Nomination de la direction du service commun API³¹

Le dernier conseil d'API s'est prononcé à l'unanimité sur la candidature de Mme Cedelle. Un vote du CA est nécessaire avant la désignation officielle par la présidente de l'université.

Mme CEDELLE remercie les membres du conseil d'API qui ont émis un avis favorable sur sa candidature. Maître de conférences en 62^e section, elle est sur le campus en tant que directrice adjointe du service. Elle précise combien elle est attachée à ce service et à son rôle essentiel auprès des étudiants.

Mme BELLINI la remercie pour sa candidature et évoque l'IA³² qui n'est pas mentionnée dans la profession de foi.

Mme CEDELLE confirme que cela va être un des axes de travail, notamment dans les processus de recrutement.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Ruiz à Mme Amanzou.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur la candidature de Mme CEDELLE.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 12

La séance est suspendue à 16 h 10 et reprend à 16 h 27.

IV – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

1) Délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle

Mme JELEVA précise que le vote des capacités d'accueil a été particulier cette année, car l'élaboration de l'offre de formation a donné lieu à d'ultimes ajustements. Il est apparu que les CMI³³ ne figuraient qu'en partie dans la liste des mentions et parcours votés en avril et qu'une discussion – et un vote – était nécessaire

³¹ Accompagnement parcours insertion.

³² Intelligence artificielle.

³³ Cursus master ingénierie.

concernant le maintien, ou non, de ces formations. Le travail sur les maquettes de formation a également amené des équipes pédagogiques à demander des évolutions dans les intitulés de certains des parcours de formation.

Les contraintes de calendrier ont amené à aborder le sujet des CMI avec précipitation et suivant une méthode inadaptée – ce qu'elle regrette. Elle a présenté ses excuses à propos de cette méthode aux responsables de formation ainsi qu'aux étudiants. Les CMI sont des cursus complémentaires en cinq ans, accrédités par le Réseau Figure, sur la base d'un cahier des charges spécifique. Les étudiants suivent des enseignements formant à des compétences organisationnelles, sociales, culturelles et environnementales et sont soumis à des stages et à une mobilité internationale. Au titre de l'inscription dans ce cursus, les étudiants en fin de licence sont dispensés de candidature sur Mon Master. Ils obtiennent le diplôme du master support ainsi qu'un certificat délivré par le Réseau Figure. Les trois CMI de l'établissement sont portés par les UFR SSA³⁴, SEGMI et SITEC³⁵. La question se pose désormais du maintien de ces formations sur la base d'un bilan mitigé, suscitant plusieurs interrogations. Tout d'abord, l'intitulé de ces cursus pouvant laisser croire à l'obtention d'un titre d'ingénieur pour les étudiants diplômés – perspective qui s'éloigne, car la CTI³⁶ a refusé d'accréditer ces formations. De plus, les exigences n'ont cessé de croître, notamment en termes d'internationalisation et pour réaliser le dossier d'accréditation, ce qui met les équipes pédagogiques en difficulté. Enfin, s'il est indéniable que ces CMI attirent des étudiants de bon niveau, il existe des difficultés réelles : à la fois une baisse des candidatures et des départs importants entre la L3³⁷ et le M1³⁸. Il apparaît également qu'un surcoût est nécessaire, ce qui pose question au regard du nombre d'étudiants concernés, même si ce n'est pas l'élément principal qui a suscité ces interrogations.

Ces éléments ont été longuement discutés lors de la CFVU du 8 décembre, qui s'est prononcée pour le maintien des CMI dans l'offre de formation (22 voix pour ; 4 abstentions ; 9 voix contre). Le CA doit se prononcer à son tour sur la poursuite des CMI. Elle regrette la manière dont les étudiants ont appris ces discussions et insiste sur le fait qu'il n'a jamais été question d'abandonner les étudiants actuellement en formation et auprès desquels l'établissement s'était engagé.

La Présidente indique qu'il est proposé au conseil d'administration de suivre le vote de la CFVU.

Mme MULLER s'interroge sur la présentation faite du Réseau Figure dans lequel beaucoup d'universités sont impliquées. Elle ne comprend pas comment les étudiants découvriraient que cela ne leur donnerait pas accès à un titre d'ingénieur.

Mme JELEVA répond que, même si de nombreuses universités se sont engagées dans les CMI, beaucoup ont arrêté et se sont orientées vers d'autres alternatives. Sur le site du Réseau Figure, il est écrit qu'il s'agit d'une formation d'ingénieur, alors que ce n'est pas le cas. Les étudiants quittent volontairement ces formations, ce qui suggère qu'elles ne répondent pas pleinement à leurs attentes. Il sera donc important, selon le vote du CA, de réfléchir à la manière de poursuivre et d'améliorer ces formations. Une réunion est prévue en janvier pour envisager la suite.

M. BONZON affirme ne pas comprendre la précipitation ni la soudaineté de la décision. Après avoir échangé avec de nombreux étudiants, il constate qu'ils étaient conscients que le diplôme ne conduisait pas à un titre d'ingénieur, mais s'intéressaient à la formation pour elle-même. Il a le sentiment que cette décision pourrait viser à réaliser des économies avec des suppressions de places. Il souligne également que les étudiants n'ont pas reçu de message d'excuse.

Mme JELEVA explique que certains CMI ont été soumis au vote de la CFVU en avril alors même qu'ils ne correspondent pas à des diplômes nationaux. La question du vote des capacités d'accueil a entraîné une précipitation dans la prise de décision. Il n'était pas possible de voter les capacités d'accueil pour une formation dont l'existence n'a pas été validée. Elle précise qu'il n'a jamais été question de réduire le nombre de places. Les composantes ont été invitées, en cas d'abandon, à redéployer les places vers d'autres parcours. Toutes ont proposé de reporter les places vers les parcours support, ce qui équivaut à transformer des places de formations sélectives vers des formations non sélectives. Elle souligne qu'il serait nécessaire d'interroger les étudiants ayant quitté ces parcours pour comprendre les raisons de leur départ. Certains responsables ont indiqué que ces étudiants partaient vers des formations d'ingénieur. Elle a présenté ses excuses aux étudiants

³⁴ Sciences Sociales et Administration.

³⁵ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

³⁶ Commission des Titres d'Ingénieur.

³⁷ Troisième année de licence.

³⁸ Première année de master.

présents dans les conseils d'UFR dans lesquels elle est intervenue, mais estime qu'il était prématuré d'écrire aux étudiants pour annoncer une suppression tant que celle-ci n'était pas actée.

Mme AMANZOU estime que la volonté de la présidence était de supprimer ces formations avec des arguments fallacieux et qu'elle a été obligé de reculer face à la mobilisation. L'UNEF dénonce l'ensemble des fermetures des filières ainsi que le manque de transparence des documents. En effet, les capacités d'accueil Parcoursup sont alignées à la baisse sur les capacités d'accueil totales, ce qui provoque des suppressions de places. Elle cite une interview de la Présidente, indiquant que fermer des formations « serait un non-sens », tout en énumérant les filières effectivement fermées. La proposition de fermeture des CMI résulte du vote séparé des parcours et des capacités d'accueil, une pratique déjà dénoncée par l'UNEF. Elle conteste l'ensemble des coupes budgétaires et considère que le PREF sera une nouvelle occasion pour supprimer des places à l'université.

Pour Mme DEMOULIN, au-delà du cas des CMI, cette situation soulève des inquiétudes pour l'avenir : recevoir un mail annonçant une fermeture du jour au lendemain, avec des arguments contestables – les étudiants savent majoritairement qu'ils ont un label et non un diplôme d'ingénieur – questionne la démocratie universitaire. Concernant l'attractivité, elle suggère de comparer les départs de ces étudiants avec ceux d'autres formations : en effet, beaucoup d'étudiants quittent l'établissement au passage en M1, souvent parmi les mieux notés. Elle espère que de telles pratiques ne se reproduiront pas et note que, même si l'argument budgétaire figurait en dernier dans le mail, il a été perçu comme le principal motif, ce qui a accentué l'émoi.

M. SERIO remercie tous les collègues et étudiants qui se sont mobilisés. Il explique que le Réseau Figure propose une formation d'ingénieur par la recherche, gratuite, qui est une alternative aux écoles d'ingénieur traditionnelles. Il souligne l'attractivité de ces filières et insiste sur le succès de la promotion du CMI ATE³⁹ (13 diplômés sur 20) – la première labellisation des autres CMI a eu lieu cette année. Il ajoute qu'après une année d'exercice en milieu professionnel, le titre d'ingénieur peut être validé et rappelle qu'il y a cinq ans, la demande de délivrance d'un diplôme universitaire permettant une accréditation européenne a été refusée en France, contrairement à d'autres pays européens. Les écoles d'ingénieur, souvent privées, s'opposent à l'accréditation de tels diplômes universitaires. Si le conseil d'administration confirme le vote de la CFVU, les CMI pourront continuer, offrant ainsi à l'université française la possibilité de proposer des formations d'ingénieur originales et accessibles à des étudiants qui n'auraient pas pu intégrer une école privée. Il conclut en invitant les élus à confirmer le vote favorable de la CFVU.

Mme JELEVA répète que le nombre de candidatures pour les trois CMI est en baisse, alors qu'il est en augmentation dans les filières supports et qu'existe une évaporation entre la licence et le master. Les fragilités de ces formations sont réelles et il est légitime de s'interroger sur leur avenir. La volonté de former des ingénieurs est légitime, mais il faut s'interroger sur la meilleure manière de le faire. Actuellement, les CMI ne permettent pas de former des ingénieurs. Il est possible d'envisager des conventions avec des écoles d'ingénieur pour atteindre cet objectif.

Elle rappelle que l'abandon des formations citées par l'UNEF a été acté en avril. Elle se dit également étonnée de constater que l'UNEF se retrouve à défendre une filière sélective.

Mme AMANZOU prend la parole.

La Présidente ne lui a pas donné la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

La Présidente suspend la séance.

La séance est suspendue à 17 h 10 et reprend à 17 h 25.

Mme MULLER note que ce vote spécifique sur le maintien des CMI n'est pas à l'ordre du jour et propose de le reporter.

La Présidente explique que sans ce vote préalable, il n'est pas possible de voter des capacités d'accueil pour les CMI.

³⁹ Aéronautique, Transports et Énergétique.

Mme JELEVA confirme qu'aujourd'hui certains CMI n'existent pas dans l'offre de formation 2026.

Mme AMANZOU s'interroge sur l'objet du vote.

Mme JELEVA explique qu'il s'agit de voter d'abord sur la présence ou non des CMI dans l'offre de formation, puis de voter l'ensemble des capacités d'accueil.

M. SERIO rappelle que la présidence propose de supprimer les CMI, ce qu'il juge à la fois dommageable et risqué, d'autant que les documents transmis indiquent toujours des capacités d'accueil pour ces formations. Il propose ensuite de donner lecture de l'email reçu à ce sujet.

La Présidente pointe l'heure avancée et propose au CA de se prononcer sur le maintien des CMI. Elle signale qu'il s'agit d'un vote préalable aux capacités d'accueil puisque les CMI n'ont pas fait l'objet d'une validation.

Mme BELLINI insiste sur le fait que ce vote n'est pas inscrit à l'ordre du jour et aimerait l'avis de la DAJI⁴⁰ sur le sujet.

La Présidente répète qu'il s'agit d'un vote préalable pour pouvoir voter les capacités d'accueil, dont celles des CMI, qui n'ont pas fait l'objet de validation.

Mme MULLER reconnaît la nécessité d'un vote préalable, mais souligne qu'une inscription à l'ordre du jour permet aux administrateurs de savoir qu'un vote aura effectivement lieu sur ce point.

M. PICHARD alerte sur le risque juridique à ce qu'il n'y ait pas de vote sur le maintien des CMI.

La Présidente ajoute que le fait qu'un point figure à l'ordre du jour ne signifie pas nécessairement qu'une seule délibération y sera consacrée. Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Cedelle à M. Vallet ;
- De Mme Le Maître à M. Renaut ;
- De Mme Champeil-Desplats à M. Pichard ;
- De Mme Demoulin à Mme Mondout
- De M. Mathiot à Mme Rolland-Diamond.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le maintien des CMI dans l'offre de formation.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 15 ; Abstentions : 12 ; Contre : 3

La discussion reprend sur les attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle.

Mme JELEVA indique que l'établissement propose une augmentation des capacités d'accueil proposées sur Parcoursup de 84 places en L1 et 12 places en BUT⁴¹ 1. Pour les formations abandonnées, les places ont été redéployées vers d'autres parcours. Contrairement aux années précédentes, seules les capacités d'accueil sur Parcoursup sont présentées, et non les capacités d'accueil totales, qui relevaient d'estimations incluant les étudiants admis via Études en France et les redoublants. Il est donc proposé de ne plus soumettre ces capacités totales au vote, car elles ne sont pas exactes par nature. Elle assure que toutes les formations continueront d'accueillir des redoublants et des étudiants étrangers.

Mme AMANZOU note que deux places sont supprimées en CMI. Elle pointe le fait que, contrairement à ce qui est affirmé par la présidence, l'ensemble des formations ne sont pas ouvertes sur Études en France, par exemple la licence d'économie-gestion. Elle souhaite un engagement que les filières ouvrent sur Études en France, ce qui passe par le vote d'une capacité d'accueil totale.

⁴⁰ Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

⁴¹ Bachelor universitaire de technologie.

Mme JELEVA explique que la réduction de deux places est une demande des responsables de formation. Elle précise qu'elle n'a jamais affirmé que toutes les formations accueilleraient des étudiants via Études en France : cette décision relève des responsables de formation. Elle ajoute que cette estimation n'a jamais été distinguée de celle concernant le nombre de redoublants.

M. BARRY s'interroge sur les arguments avancés pour la réduction des places.

Mme JOURDHEUIL explique que ces places ont été rebasculées sur la formation support.

Mme AMANZOU considère que le redéploiement de places vers une formation ne justifie pas la suppression de places dans une autre et se dit favorable à la création du plus grand nombre de places possible. Elle prend acte du fait que la vice-présidente reconnaît que certaines filières ne sont pas ouvertes sur Études en France.

Mme JELEVA précise que les attendus et les critères s'inscrivent dans la stabilité et ont fait l'objet d'un vote favorable à la CFVU.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre un vote unique sur les capacités d'accueil, les attendus et les critères.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 8 ; Contre : 4**

Pour Mme AMANZOU, l'article premier de la délibération générale n'est pas réglementaire. Les étudiants ont le droit de faire un recours dérogatoire sans avoir été pré-inscrits dans le cadre de la procédure nationale.

La Présidente rappelle qu'un recours est fait suite à un refus d'admission, faite suivant les procédures en vigueur. La délibération couvre tous les cas de figure.

Mme AMANZOU insiste sur le fait que rien n'oblige d'avoir été inscrit sur Parcoursup pour être inscrit à l'université.

La Présidente indique qu'il s'agit d'une délibération réglementaire qui ne sera pas modifiée.

M. BONZON trouve étonnant de ne pas pouvoir discuter des termes de cette délibération.

La Présidente souligne que l'université est tenue par les obligations qui s'appliquent à l'ensemble de l'enseignement supérieur.

M. BONZON regrette l'absence de positionnement contre Parcoursup.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 17 ; Abstentions : 9 ; Contre : 4**

2) Délibération générale relative aux admissions en Master 1 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil

Mme JELEVA explique qu'une demande de changement d'intitulé a été formulée pour un parcours du master d'anthropologie, intervenue après le vote d'avril. Cette demande a été validée par la direction de la PV de la séance du conseil d'administration du 15 décembre 2025
Approuvé en conseil d'administration du 9 février 2026

composante, mais a suscité des inquiétudes dans d'autres disciplines et a conduit à un vote négatif de la CFVU, plaçant les responsables du parcours en difficulté. La directrice du département d'anthropologie a écrit aux administrateurs les raisons de ce changement d'intitulé.

M. COLLARD explique que l'enjeu principal est le bon fonctionnement d'un département, qui s'est fracturé sur le sujet. Dès décembre, l'UFR et la vice-présidence avaient alerté sur les risques de chevauchement avec un DU « Recherche de provenance des œuvres ». Malgré de nombreux échanges, les responsables du département ont maintenu leur position. La restauration de l'ancien parcours leur apparaissait impossible : il n'a pas été maquetté, ses porteurs étaient sur le départ et son contenu ne garantissait pas une formation suffisamment ancrée en anthropologie. Soucieuse d'apaisement, la direction de l'UFR s'est rangée derrière le choix du département, sans pour autant cautionner la manière dont la situation s'est construite. Une solution alternative de gel du parcours avec concertation élargie avait été proposée, mais refusée par le département. Lors du vote des capacités d'accueil du 18 novembre dans le conseil d'UFR, le changement de parcours a été clairement présenté et voté, y compris par des représentants d'autres disciplines. Il espère que le parcours tel qu'inscrit dans la délibération soit adopté.

Mme MULLER souligne qu'il ne s'agit pas d'un changement d'intitulé, mais d'un changement d'objet. Ce point ne pouvait juridiquement et réglementairement être voté à l'occasion des capacités d'accueil. D'autre part, cette décision brouille la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, alors même qu'un projet de master pluridisciplinaire proche de ce parcours était en cours de réflexion.

La Présidente confirme que cela pose des questions et précise que le vote du changement d'intitulé était un préalable au vote des capacités d'accueil.

Mme BOUSSARD rappelle que les composantes étaient tenues finaliser leurs propositions de parcours au printemps dernier. Or la modification envisagée revient à changer intégralement le contenu d'un parcours, alors que l'UFR DSP proposait à ce moment-là un master pluridisciplinaire en lien avec le DU « Recherche de provenance des œuvres ». Cette proposition a été retoquée et il avait été décidé de travailler sur un horizon plus long. Les coordinatrices du DU, qui se sont émues de l'absence de communication du département d'anthropologie, ont alerté les administrateurs. Elle s'inquiète de la lisibilité à long terme de l'offre de formation et estime que cette décision pourrait compromettre le projet de master pluridisciplinaire. Elle se demande également si le CA est l'instance appropriée pour trancher ce type de question, qui relève normalement de la CFVU.

Mme JELEVA confirme que ce changement s'inscrit hors du calendrier prévu, en raison de tensions internes au département. Elle souligne qu'un élu de la CFVU du département d'anthropologie a rassuré sur l'absence de recoupement avec le DU. Le projet de master est prometteur, mais n'était pas assez abouti.

M. PICHARD se demande s'il est techniquement possible de reporter le vote.

La Présidente répond par la négative, en raison du calendrier de paramétrage de MonMaster.

M. VALLET s'interroge sur les conséquences d'un vote négatif.

M. COLLARD répond que les conséquences seraient le chaos, le département ayant indiqué qu'il n'était pas en mesure de revenir à l'ancien parcours. Il précise qu'une réunion de concertation a eu lieu.

Mme BOUSSARD explique qu'il s'agissait d'une réunion visant uniquement à mutualiser des cours et non à créer un nouveau parcours. Elle regrette l'absence de dialogue. Son inquiétude est celle de l'affichage de ce parcours avec « musée et art » dans son nom. De plus, la création d'un parcours avec 12 places ne lui semble pas respecter les injonctions qu'a reçues DSP sur les capacités d'accueil.

Mme GAIDOT ne comprend pas les risques de concurrence exposés. L'UNEF est favorable au changement de nom, surtout si cela fait accord au niveau du département et des étudiants.

M. PICHARD propose de modifier le nom du parcours dans un souci d'apaisement.

Pour M. COLLARD, il importe de respecter le principe de subsidiarité : la pertinence d'une formation revient d'abord aux spécialistes de la discipline. L'UFR a alerté sur l'harmonisation avec les autres formations, mais le département est resté sur sa position. La démarche peut donner l'impression d'un coup de force, mais pour

le bon fonctionnement du département, il estime souhaitable de conserver ce parcours dont il reconnaît que le nom fait écho à d'autres formations.

La Présidente laisse la parole à Mme JELEVA pour présenter les capacités d'accueil des autres parcours.

Mme JELEVA précise que contrairement aux licences, l'établissement est dans l'obligation de fournir les capacités d'accueil limitées, qui restent des estimations. L'établissement augmente ses capacités d'accueil de 200 places grâce à la création de masters, malgré un sentiment de réduction de 11 places, qui s'explique par la transformation des masters MEEF⁴² en M2E⁴³, pour lesquels l'établissement n'a pas la maîtrise des capacités d'accueil, celles-ci dépendant du nombre de lauréats des concours. Les capacités d'accueil ont retenu un vote positif de la CFVU. Les attendus et les critères sont en cohérence avec ceux de l'année dernière. Elle salue le travail des responsables de formation.

Mme AMANZOU dénonce l'ensemble des fermetures de parcours. Elle aimerait connaître le détail des places des M2E et propose d'explicitier que le passage en master des CMI est de droit.

Mme JELEVA confirme que le passage en master CMI est de droit – raison pour laquelle il n'y a pas de capacité d'accueil.

Mme FOURAULT-CAUET explique que lors du précédent CA ont été votées les capacités d'accueil maximales sur l'académie pour le second degré. La visibilité reste faible, car le nombre de lauréats n'est pas connu.

Mme AMANZOU ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de répartir les places entre universités si la capacité maximale sur l'académie est connue.

Mme FOURAULT-CAUET explique que la répartition des étudiants est difficile à envisager pour le second degré.

Mme MULLER revient sur le fait que modifier le contenu d'un parcours en votant les capacités d'accueil pose problème.

La Présidente explique qu'il s'agit de pouvoir valider le nom du parcours du master d'anthropologie, inscrit dans les capacités d'accueil.

Mme MULLER se permet d'insister, car elle estime qu'il ne faut pas créer de précédent.

La Présidente entend les difficultés que cela pose.

M. VALLET pointe les conséquences pour les étudiants.

Mme BOUSSARD se demande ce qui est fait du vote de la CFVU dans ces conditions.

La Présidente considère qu'il est nécessaire de clore ces discussions pour permettre à tout le monde d'avancer et propose un vote global incluant la validation de ce parcours.

Il semble à Mme MULLER que sur 35 votes, seulement 6 voix se sont prononcées pour lors de la CFVU. Elle insiste sur le fait que des règles claires permettent d'organiser les discussions en amont.

La Présidente répète qu'il s'agit d'un souhait de l'équipe pédagogique qui a été approuvé par la composante.

M. COLLARD indique que l'UFR SSA⁴⁴ ne souhaite pas s'asseoir sur les règles, mais sortir de cette situation. Il considère que le vote peut se faire sans créer de précédent ni ouvrir la porte à des demandes similaires à l'avenir.

La Présidente propose d'ouvrir des votes séparés.

La Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Dumontet à M. Vallet ;

⁴² Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

⁴³ Master enseignement et éducation.

⁴⁴ Sciences sociales et administration.

- De M. Ettai à Mme Brzozowski ;

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le changement d'intitulé du quatrième parcours du master d'anthropologie.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 20 ; Abstentions : 4 ; Contre : 4**

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les critères de recrutement et capacités d'accueil.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 20 ; Abstentions : 4 ; Contre : 4**

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux admissions en Master 1 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 19 ; Abstentions : 5 ; Contre : 4**

3) Programmation des actions financées par la CVEC⁴⁵ pour l'année 2026

M. GUERIN présente les neuf projets de l'appel à projets composante : deux ateliers pour la maison des langues ; achat d'une boîte de rangement pour la BUFR⁴⁶ SSA ; achat de casiers de rangement pour la BUFR SEGMI ; aménagement d'un espace détente à la bibliothèque cartothèque de l'UFR SSA ; jeux de société à la BUFR SEGMI ; cérémonie des trophées ; achat de deux tablettes déportées pour la BUFR SPSE⁴⁷ et pour la BUFR LCE⁴⁸.

Il présente ensuite la répartition du budget de la CVEC pour 2026 pour un montant de 2,2 millions d'euros.

Mme AMANZOU s'étonne de l'ouverture inférieure à la collecte.

M. GUERIN répond que le montant versé chaque année constitue un socle et qu'un complément est attribué en cours d'année, sans certitude sur son montant. La répartition a donc été faite sur cette base prudente.

Mme AMANZOU comprend qu'il sera possible de répartir ce complément ultérieurement.

M. GUERIN le confirme.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre deux votes séparés.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur l'appel à projets composante 2025.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0**

M. BARRY explique que les documents sont compliqués à comprendre en l'absence d'une note de synthèse, ce qui explique son abstention.

La Présidente en prend note.

⁴⁵ Contribution de vie étudiante et de campus.

⁴⁶ Bibliothèque de l'UFR.

⁴⁷ Sciences Psychologiques & Sciences de l'Éducation.

⁴⁸ Langues et cultures étrangères.

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la programmation des actions financées par la CVEC pour l'année 2026

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 21 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

M. BARRY s'interroge sur le budget participatif établi à zéro.

M. GUERIN indique qu'il n'y a pas eu de budget participatif depuis 2022, pour des raisons d'organisation.

M. BARRY rapporte que les agents de La Contemporaine ont été sollicités pour de nouveaux aménagements. Il a été surpris que les étudiants ne soient pas associés à cette réflexion. Il serait souhaitable, en amont de la commission CVEC, de consulter les étudiants.

M. GUERIN rappelle que les élus étudiants sont majoritaires dans la commission CVEC.

4) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 3 décembre 2025

Mme JELEVA présente les quatre projets qui nécessitent l'approbation du CA : un fanzine (2 000 €) ; réécriture d'une pièce (2 000 €) ; participation à la conférence GMUN⁴⁹ (5 700 €) ; participation à une compétition de *cheerleading* (5 172 €). Cinq subventions de fonctionnement ont également été proposées.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 3 décembre 2025.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 21 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0

V – CONVENTIONS

1) Conventions de recherche

CV 2025-468 Convention de financement INSERM-UPN

CV 2025-475 Convention de soutien à la SFR GEMDEV

CV 2025-479 Avenant de prorogation du GIS Euro-Lab

CV 2025-480 Convention de renouvellement du GIS Euro-Lab

CV 2025-489 Convention-cadre de collaboration de recherche UPN – Upadoue

Ces conventions sont reportées.

CV 2025-338 Convention d'accueil de doctorant UPN-INED

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur les conventions de recherche.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention de recherche CV 2025-338

Nombre des membres en exercice : 35

⁴⁹ Global Model United Nations.

Pour : 22 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

2) Conventions internationales

CV 2025-244 Accord-cadre de coopération – University of Alberta (Canada) / UPN

CV 2024-422 Convention d'échange étudiants – University of Alberta (Canada) / UPN

CV 2025-245 – Caucasus University (Géorgie) / UPN

CV 2025-290 – Université La Sagesse (Liban) / UPN

CV 2025-292 Accord-cadre de coopération – FLASCO (Équateur) / UPN

CV 2025-293 Convention d'échange étudiants – FLASCO (Équateur) / UPN

CV 2025-323 Accord-cadre – UN Cordoba (Argentine) / UPN

CV 2025-324 Accord d'échange étudiants – UN Cordoba (Argentine) / UPN

CV 2025-337 – Prishtina University (Kosovo) / UPN

CV 2025-453 Accord-cadre de coopération – IDP Brasilia (Brésil) / UPN

CV 2025-469 Convention d'échange étudiants – Heilongjiang (Chine) / UPN

CV 2024-250 Convention d'application – Université d'Ottawa (Canada) / UPN

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

3) Conventions de formation

CV 2025-394 CNED – POITIERS

CV 2025-447 Avenant numéro 1 au contrat d'exploitation Numerisup

CV 2025-452 Convention de mandat UPN-FUN

CV 2025-454 Modèle de convention de cession de droits d'auteurs Numerisup

CV 2025-455 Habilitation à l'utilisation de la plateforme Pix Orga

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 21 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0

4) Autre convention

CV 2025-499 Convention de reversement UPN-UP8

Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet ANR⁵⁰ Accélération.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention CV 2025-499.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

La Présidente laisse la parole à l'UNEF.

Mme GAIDOT dénonce le fait que les 46 dossiers des « sans fac » ne soient pas transmis aux commissions pédagogiques qui le souhaitent, alors même que le caractère anti-démocratique de la consultation a été soulevé lors du dernier conseil d'administration. Elle pointe l'isolement de la présidence sur les coupes budgétaires et sur les politiques autoritaires menées. Elle rappelle que la présidence a porté plainte contre l'UNEF pour une affiche et s'interroge sur cet acharnement judiciaire coûteux, estimé à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Elle affirme que l'UNEF continuera sa mobilisation pour défendre le droit d'étudier, contester les gels d'embauche et les fermetures de formations en cours d'année.

M. BONZON regrette que ces points soient systématiquement traités en fin d'instance. Il réclame une plus grande transparence concernant les échanges avec le rectorat sur l'inscription des « sans fac » ainsi que sur l'ensemble des décisions et discussions budgétaires.

La Présidente en prend note. Elle remercie les élus de leur présence et propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 19 heures 31.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



⁵⁰ Agence nationale de la recherche.